



Précisions et informer l'huissier de l'urssaf

Par Visiteur

Bonjour,
J'ai fait l'objet d'une saisie matériel et marchandise (valeur 10 000 ?) par l'huissier du trésor public pour une dette de 29 000 ? chiffre 2008 en réalité de 12 000 ? ce que le trésor a admis.
Même litige à venir avec l'urssaf dette de 80 000 ? en réalité 22 000 ?

Ma question
Dois je informer l'huissier de l'urssaf de la saisie par l'huissier du trésor
Si je suis absent personne ne dispose de cette information.

l'origine de ces contentieux la destruction de l'entreprise suite à un incendie en 2008

Par Visiteur

Cher monsieur,

Ma question
Dois je informer l'huissier de l'urssaf de la saisie par l'huissier du trésor
Si je suis absent personne ne dispose de cette information.

Je comprends pas.

En quoi la saisie du trésor public aurait une influence sur la saisie de l'URSSAF?

Très cordialement.